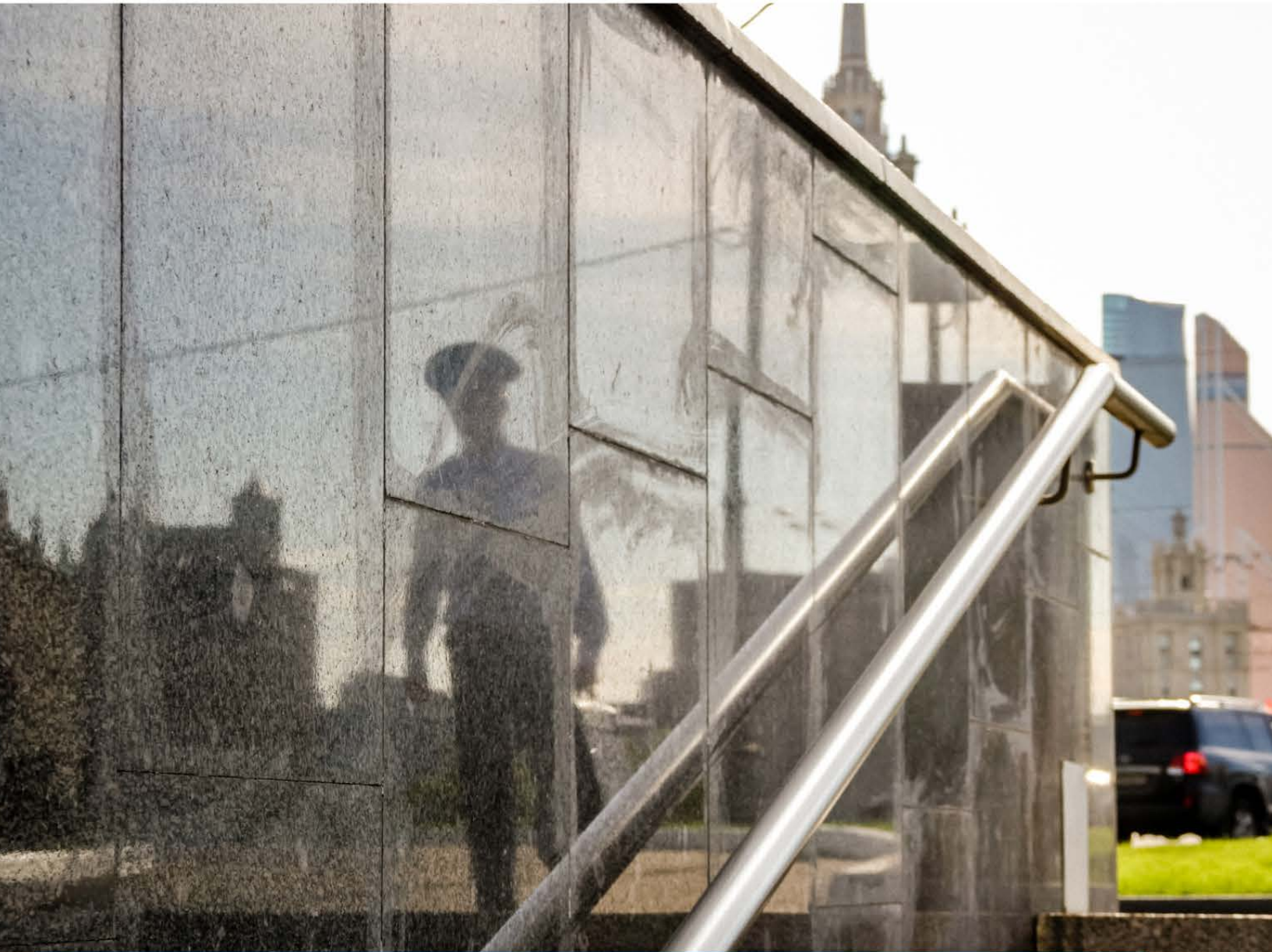




CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS



RÉSEAU DES CAVAC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU
COMITÉ CONSULTATIF SUR
LA RÉALITÉ POLICIÈRE

15 octobre 2020

Ce mémoire, déposé le 15 octobre 2020 au Comité consultatif sur la réalité policière, est une production du Réseau des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC).

Le Réseau des CAVAC, constitué d'organismes actifs dans leurs communautés intervenant notamment auprès de clientèles qui sont parfois en relation avec les acteurs de la sécurité publique, tient à remercier le Comité consultatif sur la réalité policière de nous permettre de faire part de nos observations et de nos commentaires, lesquels s'inspirent largement de certaines pistes de réflexion soulevées dans le document *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficacité* déposé par la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la Capitale-Nationale, Madame Geneviève Guilbault, le 18 décembre 2019¹.

Afin de ne pas alourdir le texte, l'utilisation du genre masculin a été adoptée. Il représente aussi bien les femmes que les hommes et n'a aucune intention discriminatoire.

COMITÉ DE RÉDACTION

Sophie Bergeron, directrice générale du CAVAC du Centre-du-Québec

Julie Dault, directrice, service d'intervention et référence policière, CAVAC de Montréal

Karine Gagnon, directrice générale du CAVAC de la région de l'Estrie

Marie-Christine Michaud, porte-parole et coordonnatrice du Réseau des CAVAC

Nathalie Turcotte, directrice générale du CAVAC du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Révision: Dave Lysight, directeur du CAVAC de la Mauricie



¹ Gouvernement du Québec (2019), *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficacité*
https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/AP-061_2019-12_.pdf

Table des matières

RÉSUMÉ.....	4
1. LE RÉSEAU DES CAVAC.....	5
2. L'ORGANISATION POLICIÈRE AU QUÉBEC.....	7
3. L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET LA VICTIMISATION.....	8
3.1 L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX TYPES DE VICTIMISATIONS EN LIEN AVEC LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LES CYBERVIOLENCES.....	9
3.2 LE MAINTIEN ET LA BONIFICATION DES MODÈLES DE COLLABORATIONS OU DE PRATIQUES NOTAMMENT AVEC LE RÉSEAU DES CAVAC.....	11
3.3 LA RÉPONSE AUX BESOINS DES PERSONNES VICTIMES DANS LE CADRE DE L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES POLICIÈRES.....	13
3.4 LA FORMATION DES POLICIERS EN TERMES DE PROBLÉMATIQUES SOCIALES PARTICULIÈRES.....	13
3.5 LES BÉNÉFICES DU DÉVELOPPEMENT ACCRU DE L'APPROCHE D'UNE POLICE COMMUNAUTAIRE.....	15
4. LES ENJEUX ACTUELS.....	16
4.1 L'EXERCICE DE LA PROFESSION ET LE BIEN-ÊTRE DES POLICIERS.....	16
4.2 L'AUGMENTATION DU RECOURS AUX CIVILS TANT À L'INTERNE QU'À L'EXTERNE.....	18
4.3 LES DÉFIS DE LA FORMATION AUX ASPIRANTS POLICIERS ET AUX POLICIERS EN REGARD DES PERSONNES VICTIMES ET DE PROBLÉMATIQUES COMPLEXES.....	18
5. LES PRÉOCCUPATIONS RELATIVES À LA CONFIANCE DES CITOYENS.....	21
5.1 LES COMMUNICATIONS PUBLIQUES DES POLICIERS.....	21
5.2 MÉCANISMES ET IMPARTIALITÉ POUR FAVORISER LA CONFIANCE DES CITOYENS.....	22
6. CONCLUSION.....	23
7. ANNEXE.....	24
7.1 PORTAIT SYNTHÈSE DU RÉSEAU DES CAVAC.....	24
8. RÉFÉRENCES.....	26

RÉSUMÉ

Le Réseau des CAVAC (Centres d'aide aux victimes d'actes criminels) offre des services gratuits et confidentiels aux personnes victimes, aux proches et aux témoins d'actes criminels et ce, dans toutes les régions du Québec, que la personne victime porte plainte ou non.

Les CAVAC ont une collaboration privilégiée avec les policiers, notamment en matière de référence policière avec des agents de liaison et d'intervention qui travaillent au sein de nombreux postes de police à l'échelle de la province.

Nous vous présentons ici des observations tirées de notre expérience terrain reliées à différents aspects de la réalité policière, plus spécifiquement en ce qui a trait à l'intervention auprès de personnes victimes, des proches et des témoins d'actes criminels. Nous croyons que notre regard sur les nombreux enjeux relatifs aux besoins des personnes victimes, dans le cadre de la réalité policière au Québec, peut mettre en lumière différentes avenues de solution et consolider des pratiques en cours qui ont fait, selon nous, leur preuve.

1. LE RÉSEAU DES CAVAC

Le Réseau des CAVAC (centres d'aide aux victimes d'actes criminels) regroupe dix-sept (17) CAVAC qui viennent en aide aux personnes victimes, à leurs proches et aux témoins d'actes criminels. Répartis dans toutes les régions du Québec, ils comptent cent quatre-vingt-cinq (185) portes d'entrée qui donnent accès à des professionnels formés en intervention. Les CAVAC sont des organismes sans but lucratif, qui ont notamment comme objectif d'assurer la mise en œuvre des meilleures pratiques relativement aux différents services offerts aux personnes victimes, à leurs proches et aux témoins.

Les services du Réseau des CAVAC sont gratuits et confidentiels, peu importe la nature et la gravité de l'acte criminel, le moment où l'acte criminel a eu lieu, que l'auteur de l'acte criminel ait été identifié ou non et que la personne victime ait porté plainte ou non.

Les CAVAC travaillent en collaboration avec les intervenants du milieu judiciaire, de corps policiers, du réseau de la santé, des services sociaux et des organismes communautaires.

En 1988, l'Assemblée nationale adopte la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminelsⁱⁱ. Cette loi crée, entre autres, le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC)ⁱⁱⁱ, rattaché au ministère de la Justice du Québec. Par cette loi, le BAVAC reçoit le mandat de favoriser l'implantation et le maintien de centres d'aide aux victimes d'actes criminels partout au Québec. Pour financer ces centres d'aide, la loi crée également le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC)^{iv}. Quelques jours à peine après l'adoption de la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels, le ministre de la Justice, M. Herbert Marx, annonçait publiquement l'ouverture du premier CAVAC, à Québec. Depuis, seize autres CAVAC ont vu le jour et ce, dans toutes les régions du Québec.

Les équipes multidisciplinaires du Réseau des CAVAC sont composées d'intervenants, membres d'ordres professionnels, tels que des criminologues, des travailleurs sociaux, des sexologues et des psychoéducateurs.

Les intervenants du Réseau des CAVAC possèdent une expertise en intervention post-traumatique ainsi qu'une connaissance pointue du processus judiciaire. Ils sont formés pour évaluer les besoins et intervenir notamment dans le but de diminuer les conséquences engendrées par un acte criminel.

Un acte criminel peut entraîner diverses conséquences propres à chaque personne, que celle-ci soit victime directe, témoin ou proche, tel que par exemple: des conséquences physiques (blessures, insomnie, problèmes alimentaires, etc.), des conséquences psychologique (anxiété, peur, colère, cauchemars, etc.), des conséquences sociales (isolement, méfiance, peur de sortir, etc.), des conséquences financières (perte de revenus, prise de médicaments, déménagement, etc.) et des conséquences spirituelles (perte du sens de la vie, perte de confiance, etc.).

L'intervention des CAVAC auprès des personnes victimes se fait dans le respect de leurs besoins et à leur rythme. Elle s'appuie sur leur capacité de gérer leur propre vie et de prendre les décisions qui les concernent.

2. L'ORGANISATION POLICIÈRE AU QUÉBEC

Bien que les « budgets alloués aux effectifs policiers requis pour un territoire donné dépendent de plusieurs facteurs notamment la population desservie, l'étendue du territoire, le niveau de criminalité observé, la fréquence et la nature des interventions nécessaires de même que les priorités définies par les autorités policières² », nous observons de notre côté une disparité de services quant à la couverture territoriale, laquelle peut engendrer un sentiment d'insécurité, voire un manque de confiance envers l'aide offerte par les policiers chez des personnes victimes.

On pense ici, par exemple, à des délais de réponse trop longs pour des autopatrouilles pour répondre à la population dans certaines régions dont des vastes territoires occupés essentiellement par la Sûreté du Québec (SQ). Par ailleurs, nous remarquons que la référence policière proactive et rapide envers les personnes victimes, les témoins ou les proches à des organismes d'aide tel que les nôtres, peut être freinée ou ralentie lorsqu'un autre corps policier, en l'occurrence la SQ ou le Bureau des enquêtes internes (BEI), prend la relève lors de crimes graves.

La vastitude du territoire et l'organisation de la couverture policière par la SQ crée également des situations problématiques lorsqu'un dossier est transféré d'un poste de police à un autre et qu'aucun arrimage n'est fait auprès des organismes d'aide aux victimes comme les CAVAC; ce qui fait en sorte que, parfois, des personnes victimes ne sont pas contactées, ni informées et au final, n'ont aucun soutien. Cela peut contribuer à développer une perception négative aux yeux des personnes victimes.

² Gouvernement du Québec (2019), *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficience* pp.35-36
https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/AP-061_2019-12_.pdf

En somme, peu importe l'endroit où un citoyen demeure, vaste territoire ou non, il est en droit de s'attendre à recevoir les mêmes services de la part des policiers notamment en termes de délais d'intervention. On pense ici à l'intervention immédiate mais aussi à toutes interventions complémentaires telles que le service de référence policière avec nos CAVAC et ce, dans toutes les régions du Québec. Plus spécifiquement, nous entendons par là que grâce aux protocoles en place au sein des différents corps de police qu'ils soient provincial, municipaux ou autochtones, l'équité en termes de prestation de service doit être la même partout lorsque, par exemple, les policiers transmettent l'information aux agents d'intervention ou de liaison CAVAC. Ceci afin que ces derniers soient en mesure de communiquer avec célérité avec les personnes victimes à la suite d'un acte criminel, peu importe où elles habitent et quelle que soit l'équipe qui prend le relais dans le traitement de la dénonciation.

Pour ces raisons, nous croyons que la disponibilité et l'accès à des policiers communautaires ainsi que l'arrimage et la concertation territoriales entre les corps policiers et les organismes dédiés aux personnes victimes sont des mécanismes qui favorisent soutien et protection; au même titre qu'une aide déployée avec célérité et orientée vers les ressources spécialisées auprès des clientèles vulnérables.

3. L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET LA VICTIMISATION

Nous allons aborder ici divers enjeux reliés à l'environnement social et ce, sous un angle plus spécifique, celui de la victimisation. Nous pensons que nos observations, tirées de notre expérience terrain, peuvent apporter un regard complémentaire sur lesdits enjeux qui s'inscrivent au sein de phénomènes en émergence ou qui font l'actualité depuis quelque temps déjà, notamment l'arnaque

téléphonique du petit fils³ ou des grands-parents⁴, les différentes formes de cyberviolences, telles que l'arnaque amoureuse, le leurre informatique auprès des jeunes, le sextage ou encore les fraudes reliées à des contextes particuliers, comme la multitude d'arnaques occasionnées par la COVID-19⁵.

3.1 L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX TYPES DE VICTIMISATIONS EN LIEN AVEC LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LES CYBERVIOLENCES

L'essor et l'accessibilité des nouvelles technologies auprès de tout type de population au cours des dernières années ont participé à la naissance et à l'augmentation de nouveaux types de victimisations reliées à des cyberviolences. Connues aussi sous d'autres appellations comme cyberharcèlement ou cyberintimidation, les cyberviolences se présentent sous différentes plateformes électroniques, notamment les courriels, les textos, les réseaux sociaux et le clavardage⁶.

Voici quelques exemples de ce type d'actes criminels que subissent les personnes victimes auxquelles nous offrons des services et dont nous remarquons une nette augmentation dans toutes les régions du Québec:

- L'arnaque amoureuse auprès des personnes âgées occupait, en 2019, le premier rang des arnaques auprès de ce type de population⁷. Les personnes âgées, parfois ou souvent isolées, cherchent au départ à socialiser mais deviennent victimes de fraudeurs qui se disent amoureux d'elles et qui profitent de leur vulnérabilité pour leur soutirer de l'argent.
- L'arnaque amoureuse⁸;

³ Service de police de la ville de Montréal (2020), Méthode du petit-fils, <https://spvm.qc.ca/fr/PDQ27/Actualites/12627>

⁴ Association des banquiers canadiens (2020), prévention de la fraude, arnaque des grands-parents, <https://cba.ca/grandparent-scam?!=fr>

⁵ Gouvernement du Canada (2020), Centre antifraude du Canada, Fraude liée à la COVID-19 <https://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/features-vedette/2020/covid-19-fra.htm>

⁶ Cliquezjustice.ca (2020), Cyberviolence, <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/cyberviolence>

⁷ Sûreté du Québec (2020), Lancement du mois de la prévention de la fraude, <https://www.sq.gouv.qc.ca/communiqués/lancement-du-mois-de-la-prevention-de-la-fraude/>

⁸ Sûreté du Québec (2020), Ma relation est-elle sécuritaire, <https://www.fadoq.ca/wp-content/uploads/2020/04/ma-relation-est-elle-securitaire.pdf>

- La fraude
- Le harcèlement par le biais de messages textes (textos), notamment en contextes de violence conjugale et d'intimidation;
- La cyberintimidation (courriel, salon de clavardage, messenger...)⁹
- La sextortion auprès des jeunes¹⁰
- Le sextage entre adultes non consentants¹¹
- Le sextage entre jeunes ou auprès des jeunes¹²;
- La production et la distribution de pornographie juvénile
- L'exploitation sexuelle en ligne

Nous notons de nombreuses conséquences négatives reliées à ces cyberviolences dont la honte, un fort sentiment de culpabilité, l'isolement et l'hésitation à demander de l'aide de crainte de se faire juger, notamment dans le cas de diffusion d'images intimes dans les médias sociaux. Soulignons aussi le sentiment de grande trahison et d'avoir été flouée pour de l'argent, dans le cas d'une personne victime d'une arnaque amoureuse. Enfin, rappelons que les nombreuses conséquences négatives que peuvent vivre ces personnes victimes, entraînent une détresse psychologique importante.

La multitude des plateformes électroniques existantes et à venir, de même que la vitesse avec laquelle de nouvelles technologies apparaissent dans notre quotidien, peuvent faire en sorte qu'une personne devienne une victime à tout moment et en tout lieu comme au travail, à l'école ou encore même, dans sa chambre à coucher. Par ailleurs, les auteurs des gestes répréhensibles, qu'ils soient commis en sol québécois, canadien ou à l'étranger, peuvent être difficilement accessibles pour les autorités. Pendant ce temps, les images ou les écrits concernant la personne

⁹ Service de police de Montréal (2020), Cyberintimidation, <https://spvm.qc.ca/fr/Fiches/Details/Cyberintimidation>

¹⁰ Cyberaide.ca (2020), La sextortion, https://www.cyberaide.ca/app/fr/internet_safety-sex-tortion

¹¹ Cliquezjustice.ca (2020), Sextage, qu'est-ce que la loi permet? <https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/sextage-qu-est-ce-que-la-loi-permet>

¹² Op.cit. ¹¹

victime risquent d'être encore en circulation. Tous ces facteurs contribuent à la vulnérabilité des personnes qui se retrouvent victimes parfois fort longtemps étant donné la difficulté, voire même l'impossibilité d'effacer les traces laissées sur Internet.

Étant donné la complexité et les spécificités des outils et des moyens informatiques dont pourraient disposer les policiers pour contrer toutes ces formes de cyberviolences engendrées par les nouvelles technologies, nous n'avons pas l'expertise pour effectuer des recommandations dans ce domaine.

Nous avons cependant pensé à quelques pistes de solutions qui pourraient certainement faire une différence auprès des personnes victimes:

- Ajouter des conditions spécifiques et systématiques à la suite d'une dénonciation, lorsqu'il y a arrestation d'un suspect et qu'ensuite ce dernier est libéré sous promesse de comparaître. Par exemple, on pourrait retrouver ce type de libellé: « interdiction de publier des propos concernant la personne victime sur les médias sociaux ».
- Ajuster la formation des policiers quant aux conséquences et aux réactions provoquées par ces types de crimes. En ce sens, la présence des intervenants du Réseau des CAVAC en postes de police contribue à la sensibilisation continue auprès des policiers.

3.2 LE MAINTIEN ET LA BONIFICATION DES MODÈLES DE COLLABORATIONS OU DE PRATIQUES NOTAMMENT AVEC LE RÉSEAU DES CAVAC

La disponibilité et l'accessibilité des ressources sont des éléments que nous trouvons importants de prendre en considération. Plus spécifiquement, le fait qu'une ressource professionnelle spécialisée puisse agir en complémentarité du travail des policiers, et ce, pour le bénéfice des personnes victimes, s'avère être une pratique essentielle. Le partenariat étroit et la collaboration au quotidien entre les CAVAC et les différents corps policiers allochtones et autochtones démontrent

que l'union de ces deux expertises permet une intervention qui se veut efficace et la plus complète possible auprès des personnes victimes, de leurs proches et des témoins d'actes criminels.

Nous croyons que ce modèle de collaboration, qui implique nos organisations, favorise le processus judiciaire ou toutes autres démarches d'aide auxquelles font face les personnes victimes, notamment celles aux besoins plus spécifiques. On pense ici aux personnes victimes qui sont aux prises avec un problème de santé mentale, celles issues des Peuples autochtones, qu'elles habitent au sein de communautés, de milieux urbains, ruraux ou dans des villages, celles issues des communautés culturelles et LGBTQ+, les jeunes et les personnes âgées, ou encore les personnes victimes de violences conjugale et sexuelles.

Nous observons au quotidien que cette complémentarité et cette étroite collaboration entre les corps policiers et les CAVAC de notre Réseau, qui existe maintenant depuis plusieurs années à l'échelle de la province avec, entre autres, la présence d'agents d'intervention de nos CAVAC en milieu policier, vont bien au-delà d'un modèle de partenariat efficace. Nous croyons que cette complémentarité et cette collaboration favorisent la confiance des personnes victimes envers le travail des policiers en plus de leur permettre d'avoir accès rapidement à nos services d'aide.

Nous ne pouvons passer sous silence l'excellente collaboration entre les corps de police et les organismes impliqués, dont les CAVAC, dans les programmes d'intervention et de prévention du risque homicide qui existent dans plusieurs régions du Québec et qui font certainement une différence dans la vie des personnes touchées en contexte de violence conjugale.¹³ On pense ici notamment

¹³ Programme d'intervention et de prévention en risque homicide en contexte de violence conjugale : *Projet Rabaska* en Abitibi-Témiscamingue, *Carrefour, sécurité en violence conjugale* (SSVC) dans le Bas-Saint-Laurent, la Mauricie, la Capitale-Nationale et sous peu dans le Centre-du-Québec, *Alerte Lanaudière*, *Groupe A-Gir*, à Laval, *P.H.A.R.E* et *ÉCLAIR*, en Montérégie

à *A-gir*^v, *Alerte Lanaudière*^{vi}, le *Projet Rabaska*^{vii}, *P.H.A.R.E*^{viii} ou encore, *Carrefour Sécurité en violence conjugale*^{ix}.

Nous soulignons également les initiatives entre les corps policiers et divers organismes dont les CAVAC, dans les programmes de prévention pour contrer la violence amoureuse auprès des jeunes, tels que le *Projet XOX*^x en Montérégie, *Prev-Quéte*^{xi} à Laval et le *Projet Roxanne*^{xii} en Abitibi-Témiscamingue.

Ces exemples témoignent d'une volonté d'agir en concertation pour mieux intervenir dans des contextes spécifiques tout en permettant aux organismes et aux corps policiers de mieux se connaître mais aussi de se pencher ensemble sur les meilleures pratiques et façons de faire, notamment quand la vie humaine est en danger.

3.3 LA RÉPONSE AUX BESOINS DES PERSONNES VICTIMES DANS LE CADRE DE L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES POLICIÈRES

Nous observons que la mise en place et le développement de partenariats avec les différents acteurs du milieu favorisent une meilleure réponse aux besoins des personnes victimes. Il est donc primordial que les corps policiers soient au fait des ressources spécialisées régionales et provinciales qui viennent en aide aux personnes victimes et à leurs proches, de même qu'aux témoins d'actes criminels.

3.4 LA FORMATION DES POLICIERS EN TERMES DE PROBLÉMATIQUES SOCIALES PARTICULIÈRES

Nous remarquons la volonté de nos partenaires policiers d'offrir de la formation continue à leurs effectifs, par exemple, en violence conjugale ou sur les conséquences de crimes que subissent les personnes victimes. Cependant, nous notons que la constance de ces formations n'est pas toujours au rendez-vous. Est-ce par manque d'effectifs, de temps? Toujours est-il que nous croyons que la formation ne doit pas rester au stade d'une initiative ponctuelle puisqu'elle est essentielle pour maintenir une réponse adéquate face aux réalités des personnes

victimes et ainsi, favoriser la confiance de la population envers nos corps policiers. En plus du processus de formation, nous sommes à même de constater que les échanges informels entre les agents d'intervention de nos CAVAC et les policiers permettent une sensibilisation et une meilleure compréhension de la réalité des personnes victimes.

Par ailleurs, il nous apparaît important de souligner les efforts déployés pour le développement de programmes novateurs dans lesquels les policiers et les intervenants sociaux patrouillent de concert. Cependant, nous nous questionnons sur la raison de l'existence de tels programmes car, à notre avis, les policiers ne devraient pas vivre aussi souvent et intensément ce genre d'intervention.

Selon nous, il y a lieu de se questionner sur les difficultés rencontrées dans le système de santé en ce qui concerne les soins et les services dédiés à la santé mentale. Les ressources sont-elles suffisantes puisqu'elles ne semblent pas permettre d'assurer un accompagnement soutenu auprès de ces personnes, ce qui leur permettrait de disposer de conditions favorisant le maintien d'une stabilité de leur état. Il y aurait probablement lieu de revisiter les approches en place auprès de ces personnes afin de soutenir des pratiques d'intervention plutôt préventives que « curatives ». Soulignons que les personnes aux prises avec une problématique de santé mentale peuvent présenter des facteurs importants de vulnérabilité qui peuvent contribuer à un risque de contrevenir à la loi ou encore, de se retrouver victime d'un acte criminel.

Pour terminer, nous insistons sur la nécessité d'une formation soutenue, concertée et continue auprès des patrouilleurs et des enquêteurs afin d'assurer des interventions arrimées avec les connaissances les plus à jour sur différentes problématiques, tout particulièrement en renforçant les modèles d'évaluation de la dangerosité en contexte de violence conjugale. Bien que nous observons que cela soit le cas, nous ne pouvons qu'encourager le recours, au besoin, à l'expertise externe de ressources spécialisées.

3.5 LES BÉNÉFICES DU DÉVELOPPEMENT ACCRU DE L'APPROCHE D'UNE POLICE COMMUNAUTAIRE

Nous observons que plusieurs services de police ont actuellement à leur actif des policiers communautaires. Cependant, nous remarquons que le travail des CAVAC en collaboration avec les policiers communautaires est à géométrie variable d'un endroit à l'autre et ce, pour toutes sortes de raisons, notamment à cause du mandat qui peut varier d'un service de police à un autre.

Nous pouvons affirmer, sans l'ombre d'un doute, que le travail des policiers communautaires est très aidant dans notre travail auprès des personnes victimes, notamment dans des contextes particuliers. Par exemple, les policiers en milieu scolaire sont des sentinelles précieuses pour orienter les jeunes vers les services offerts par nos CAVAC et également pour faciliter nos contacts auprès d'eux. La situation est similaire pour les aînés ou les personnes victimes de violence conjugale.

Par ailleurs, il est important de souligner que les policiers qui œuvrent auprès des communautés culturelles sont d'un grand soutien: ils nous aident à mieux comprendre la réalité des personnes issues de ces milieux. Ils sont aussi d'une aide inestimable dans la résolution de conflits de voisinage, des problématiques de désordres publics qui, s'ils sont pris en charge au bon moment, peuvent éviter une intervention policière traditionnelle, laquelle pourrait mener à des conséquences différentes. On peut dire qu'ils contribuent ainsi à l'utilisation de méthodes alternatives de résolutions de conflits.

L'apport important des policiers communautaires est encore trop méconnu. On peut dire qu'ils consolident une perception positive du travail de policier en facilitant, entre autres, la concertation entre les policiers « réguliers » et les organismes du milieu. Ils sont également une référence auprès des jeunes. On peut donc conclure qu'ils sont des agents facilitateurs à de multiples niveaux.

Au-delà de ce que nous venons de nommer, ces policiers contribuent à tisser des liens entre la communauté et les policiers dits « traditionnels » et peuvent devenir une source précieuse d'informations pour les clientèles auprès desquelles ils

travaillent. Ils agissent à titre de référents dans leurs unités respectives, et facilitent la transmission d'information entre les différentes ressources et leurs équipes, en établissant des relations étroites et personnalisées. Ils représentent, selon nous, des acteurs fort importants en termes de prévention et de sensibilisation à maints égards, contribuant ainsi à la diminution de la victimisation.

4. LES ENJEUX ACTUELS

Les corps policiers du Québec ont certainement plusieurs enjeux avec lesquels ils doivent jongler et que nous n'avons pas la prétention de cerner dans leur ensemble. Nous allons plutôt nous attarder ici aux conséquences d'être exposé quotidiennement à la violence sous toutes ses formes et de côtoyer des personnes victimes qui ont vécu des situations tragiques, souvent innommables.

4.1 L'EXERCICE DE LA PROFESSION ET LE BIEN-ÊTRE DES POLICIERS

À l'échelle de la province, les intervenants du Réseau des CAVAC collaborent quotidiennement avec les policiers. Par ailleurs, plusieurs de nos intervenants occupent un bureau CAVAC au sein même de postes de police.

Cette proximité et ce partenariat étroit nous permettent de constater combien la tâche des policiers est délicate et exigeante. Nous observons au quotidien dans quelle mesure leur travail de policier exige d'être animé d'un réel désir d'aider le citoyen, de faire preuve d'empathie et d'ouverture tout en étant capable de fermeté et d'autorité, le tout sous le regard constant du public. C'est demander beaucoup à un être humain.

Cette posture nous permet également de tracer un parallèle entre certaines réalités vécues par les policiers et celles vécues par les intervenants du Réseau des CAVAC, à savoir le risque de vivre un trauma vicariant ou une fatigue de

compassion¹⁴. Notons aussi le risque d'état de stress post-traumatique (ÉSPT) pour les employés de services d'urgence, notamment les policiers¹⁵.

Nous savons qu'il existe déjà des services de soutien au sein des organisations policières et une ouverture des responsables face à ces réalités. Nous observons également des changements sur le terrain à cet égard mais il est important, selon nous, de continuer à mettre en place la sensibilisation au risque de trauma vicariant, à la fatigue de compassion et à l'ÉSPT dont la population policière est à risque.

Comme le rapporte Lacerte, S. et al. (2011)¹⁶, les policiers « ont une culture qui leur est propre où se perpétue l'image de personnes fortes, autant physiquement que mentalement ». De plus, la recherche d'aide peut être interprétée comme un signe de faiblesse, mettant ainsi un frein à demander du soutien¹⁷. Il importe donc de favoriser ce changement de culture organisationnelle dès le début de la formation en techniques policières. Ceci pourrait se traduire par différents types de supports tels que par exemple, des groupes de soutien, des programmes d'aide aux employés (PAE), des psychologues spécialisés et ce, dans le respect de la confidentialité.

Nous saluons les ajouts apportés à la formation des étudiants en techniques policières quant à la sensibilisation du trauma vicariant et à la fatigue de compassion, et l'importance de poursuivre dans cette voie.

¹⁴ Psychologie Québec (2013), Fatigue de compassion et trauma vicariant, quand la souffrance de nos patients nous bouleverse, Vol.30, No 03, mai 2013

<https://ifpec.org/wp-content/uploads/2018/09/IFPEC-Fatigue-de-compassion-et-trauma-vicariant.pdf>

¹⁵ Lacerte, Sophie, André Marchand et Céline Nadeau (2011), Les facteurs prévisionnels de l'état de stress post- traumatique chez les policiers : état de la question, Journal international de victimologie, Tome 8, No 3, pp 208-233

https://www.researchgate.net/publication/245080674_Les_facteurs_previsioennels_de_l'etat_de_stress_post-traumatique_chez_les_policiers_etat_de_la_question

¹⁶ Op.Cit. ¹⁵

¹⁷ Op.Cit. ¹⁵

4.2 L'AUGMENTATION DU RECOURS AUX CIVILS TANT À L'INTERNE QU'À L'EXTERNE

Il nous apparaît qu'une partie de la solution aux enjeux identifiés à la section 2.4 passe par le recours à des ressources civiles principalement externes, détenant l'expertise nécessaire afin d'agir en partenariat avec les services policiers et de manière complémentaire à leur travail.

Cette piste de solution nous semble également en être une à explorer afin d'outiller et de consolider l'expertise des services de police en matière de nouvelles technologies.

4.3 LES DÉFIS DE LA FORMATION AUX ASPIRANTS POLICIERS ET AUX POLICIERS EN REGARD DES PERSONNES VICTIMES ET DE PROBLÉMATIQUES COMPLEXES

Selon ce que rapportent les médias depuis quelque temps, il semble y avoir des défis quant au recrutement d'aspirants policiers¹⁸ et la pandémie de la COVID-19 n'a pas aidé la situation.¹⁹

Nous sommes à même, dans le contexte de notre présence dans les postes de police, de voir les nombreux départs à la retraite, combinés à une arrivée massive de nouveaux policiers qui font leurs premiers pas dans une profession qui a certainement beaucoup évolué au cours des dernières années. Devant ces constats, nous sommes préoccupés par ce que rapportent les médias concernant les difficultés de recrutement de candidats policiers.

Nous avons pris le temps de réfléchir sur les différentes raisons pouvant expliquer cette situation. Est-ce que, par exemple, les jeunes sont moins intéressés qu'auparavant par cette profession? Y a-t-il lieu de se questionner sur la

¹⁸ TVA, octobre 2019, Difficile de recruter des candidats à l'École nationale de police du Québec.
<https://www.tvanouvelles.ca/2019/05/10/difficile-de-recruter-des-candidats-a-lecole-nationale-de-police-du-quebec>

¹⁹ Radio-Canada, août 2020, Moins de policiers diplômés en raison de la pandémie
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1728878/nicolet-police-policiers-diplomes-ecole-nationale-spvm-sq>

valorisation du travail de policier? Être irréprochable, sous le regard quotidien de tous, à l'ère des médias sociaux contribue-t-il à ce manque d'intérêt?

Nos contacts réguliers avec des policiers nous permettent de constater la pression qu'ils portent sur leurs épaules et nous pouvons aisément émettre l'hypothèse que cette pression semble faire peur aux jeunes adultes.

Les tâches et le rôle de policier ont bien évolué depuis les dernières années. Ces derniers ne sont pas que sur le terrain, ils ont également la rédaction de rapports à effectuer, doivent concilier avec des personnes souvent vulnérables aux prises avec toutes sortes de problématiques, notamment en santé mentale. Ils doivent aussi composer avec le jugement de la population et de leurs supérieurs sur les gestes qu'ils posent au quotidien, souvent relayés par le biais des médias sociaux.

Des questions subsistent: qui sont les jeunes qui se présentent en techniques policières ? Est-ce que plusieurs d'entre eux pensent que leur rôle sera d'arrêter les « méchants » à temps plein? Quelles informations ont-ils sur la réalité terrain en début de formation?

Nous constatons que la complexité du recrutement se pose également en termes de diversité concernant les personnes issues des Peuples autochtones et des communautés culturelles, de même que les représentants de diverses réalités sociales.

Nous n'avons certes pas la prétention de connaître les réponses à nos questionnements, mais nous proposons ici des suggestions qui sont peut-être déjà prises en comptes ou même, mises en place:

- Envisager de mettre l'accent sur le recrutement de futurs policiers ayant une formation autre, une plus grande maturité, considérant que des aspirants policiers se trouvent trop jeunes à l'issue de leur formation;

- Favoriser le développement et l'évaluation du savoir-être policier avec la mise en place d'un processus d'évaluation de la personnalité ou de présence d'éléments de savoir-être lors des inscriptions en techniques policières;
- Envisager un système de mentorat en termes de formation continue et non pas seulement pour les policiers qui entrent en poste;
- Mettre de l'avant, dans un cadre de formation, avec des ressources spécialisées externes, des simulations suivies de rétroactions, dans des contextes de violence conjugale, de violences sexuelles ou d'autres victimisations avec, par exemple un intervenant d'un CAVAC, à l'image de ce qui existe en ce moment à l'École nationale de police du Québec (ÉNPQ), en collaboration avec les CAVAC de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- Mettre en place la participation des intervenants d'un CAVAC d'une région donnée dans la formation d'orientation lors de l'entrée en poste dans un service de police, tel que cela se fait actuellement au sein du Service de police de Montréal (SPVM);
- Inclure systématiquement une présentation du Réseau des CAVAC dans la formation en techniques policières, notamment en lien avec la référence policière;
- Favoriser des initiatives entre les étudiants et des organismes d'aide aux victimes ou autres, telles le projet des étudiants du Collège Ellis en 2018: « En parler, ça c'est mâle » qui visait à sensibiliser la population sur la problématique des hommes victimes d'agression à caractère sexuel. Ce type de collaboration fait des aspirants policiers des agents multiplicateurs

qui sont alors au fait de certaines réalités terrain et qui bâtissent des liens avec les organismes de divers milieux²⁰.

5. LES PRÉOCCUPATIONS RELATIVES À LA CONFIANCE DES CITOYENS

Cet enjeu nous apparaît complexe et tributaire de nombreux facteurs sur lesquels la police a un contrôle très variable et on peut supposer qu'il n'est pas, par ailleurs, étranger au sentiment de confiance de la population envers les institutions.

5.1 LES COMMUNICATIONS PUBLIQUES DES POLICIERS

Le premier vecteur de communications publiques est le policier lui-même, dans le cadre de son travail au quotidien.

Une organisation peut disposer des meilleures ressources en communication et d'un plan étoffé, elle ne pourra jamais remplacer la perception que se fait le citoyen à partir de son expérience directe avec le policier.

Évidemment, cette perception est elle-même tributaire des aprioris du citoyen lui-même, de son vécu et de ses préjugés, et on en revient une fois de plus aux exigences en termes de compétences et du savoir-être attendus chez nos policiers.

Par ailleurs, nous croyons qu'il est essentiel que les corps policiers sensibilisent la population à la réalité de leur travail qui a énormément évolué au cours des dernières années. En ce sens, nous observons plusieurs moyens et des efforts qui sont mis de l'avant avec la participation à des émissions de télévision et à des

²⁰ TVA nouvelles, 2018, Une vidéo étudiante pour aider les hommes à dénoncer
<http://www.tvanouvelles.ca/2018/04/17/en-parler-ca-cest-male-une-video-etudiante-pour-aider-les-hommes-a-denoncer>

documentaires (dont ceux de l'émission à grande écoute District 31).²¹ et une présence quotidienne et soutenue sur les médias sociaux.

Nous trouvons important de souligner l'impact non négligeable de certaines productions télévisuelles d'ici et d'ailleurs où il arrive que le manque de nuances et une réalité du terrain qui n'est pas toujours au rendez-vous peuvent contribuer à donner une fausse image des services de police, du système de justice, des organismes d'aide et du traitement des personnes victimes. Nous estimons que ces fausses informations peuvent participer à une vision négative de nos institutions, en plus de décourager les personnes victimes d'aller chercher de l'aide.

Enfin, en ce qui concerne plus spécifiquement les services disponibles pour les personnes victimes, il nous semble que les policiers sont des alliés de premier niveau, et que nous aurions avantage à développer, de part et d'autre, plus de communications conjointes.

5.2 MÉCANISMES ET IMPARTIALITÉ POUR FAVORISER LA CONFIANCE DES CITOYENS

Nous pensons qu'il est primordial d'assurer et de maintenir la transparence et l'impartialité nécessaires pour éclairer la population et les autorités sur des agirs policiers qui les questionnent. Les mécanismes qui relèvent notamment du Bureau du coroner, du Commissaire à la déontologie policière, du BEI ou encore les enquêtes publiques jouent un rôle important en ce sens.

²¹ Radio-Canada (2020), Au delà de l'uniforme

<https://ici.radio-canada.ca/tele/blogue/1691784/le-documentaire-au-dela-de-l-uniforme-inspire-de-district-31-policiers>

Radio-Canada (2019), Les commandants, <https://ici.tou.tv/district-31-les-commandants>

Radio-Canada (2018), les enquêteurs, <https://ici.tou.tv/district-31-les-enqueteurs>

6. CONCLUSION

Il ne faut pas perdre de vue que la police est le reflet de la société dans laquelle nous vivons. Dans cette perspective, nous croyons qu'il est essentiel de soutenir les policiers dans le développement et l'amélioration de leurs pratiques, lesquelles sont souvent tributaires des changements qui doivent aussi s'opérer dans la société dans laquelle ils œuvrent.

Pour terminer, nous sommes confiants quant à l'évolution des orientations que prendront nos corps policiers dans un avenir rapproché et ce, malgré les nombreux enjeux évoqués dans le document *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficacité*.²² et ceux que nous avons mis bien humblement en lumière en fonction des informations que nous détenons et de notre expertise terrain.

²² Gouvernement du Québec (2019), *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficacité* https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/publications/AP-061_2019-12_.pdf

7. ANNEXE

7.1 PORTAIT SYNTHÈSE DU RÉSEAU DES CAVAC

En 2019-2020 :

66 038 personnes ont obtenu des services du Réseau des CAVAC

69% sont des femmes et 31% sont des hommes;

79 % sont des personnes victimes;

12 % sont des proches;

8 % sont des témoins d'actes criminels;

En violences sexuelles: 22 % de la clientèle générale

En violence conjugale: 28 % de la clientèle générale

- Expertise en intervention post-traumatique adaptée et spécifique à la personne;
- Intervention psychosociale individuelle et en groupe;
- Connaissance pointue du système de justice et intervention possible avant, pendant et après les procédures judiciaires (ex. : informations, Déclaration de la victime, Programme Enfant-Témoin);
- Collaboration privilégiée avec les procureurs aux poursuites criminelles et pénales et les policiers, notamment en matière de violences sexuelles;
- L'accompagnement lors des démarches auprès de policiers ou auprès de différentes ressources disponibles avec un soutien tout au long du processus judiciaire;
- Services rapides et proactivité pour la transmission d'informations à la suite de l'acte criminel, par le biais de la référence policière^{xiii} et des programmes proactifs d'information judiciaire du Réseau des CAVAC^{xiv} (INFOVAC-plus^{xv}, CAVAC-INFO^{xvi}, PRIDO^{xvii});

- L'information sur les droits et les recours, notamment les programmes d'indemnisation et le processus judiciaire;
- Agentes et agents de liaison en intervention et en violences sexuelles (ALIVS) dédiés aux personnes victimes d'agressions à caractère sexuel depuis 2018 dans tous les CAVAC du Réseau.^{xviii};
- Le Programme à l'intention des témoins mineurs (Programme Enfant-Témoin), en voie d'implantation dans l'ensemble des CAVAC du Québec.^{xix};
- Le Programme pour les proches de victimes décédées à la suite d'un acte criminel.^{xx}
- Le soutien spécialisé aux victimes de violences sexuelle, notamment aux hommes et aux personnes de diverses orientations sexuelles et de genre;
- Certains CAVAC offrent des services en langues autochtones aux personnes victimes, proches et témoins des peuples autochtones.^{xxi}
- L'intervention psychosociojudiciaire en contexte de violence conjugale avec participation de plusieurs CAVAC sur des programmes de prévention du risque homicide dans plusieurs régions du Québec avec plusieurs partenaires;
- Cellule de crise provinciale;
- Le partage de l'expertise du Réseau des CAVAC lors de participations de CAVAC à divers comités, notamment : le comité d'examen des décès liés à la violence conjugale.^{xxii}, les comités de révision des dossiers d'agression sexuelle.^{xxiii};
- L'orientation vers les ressources spécialisées afin de répondre à des besoins plus spécifiques de nature juridique, médicale, sociale ou autres;
- Groupes d'entraide et d'intervention pour parents de personnes victimes d'exploitation sexuelle (CAVAC de Laval, Montérégie et Montréal).^{xxiv}
- Inscription dans le Répertoire de référence nationale de la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes.^{xxv}.

8. RÉFÉRENCES

ⁱ Les points de services du Réseau des CAVAC sont situés dans toutes les régions du Québec. On les retrouve dans les palais de justice, dans des postes de police et d'enquêteur et à la Cour itinérante. Chaque CAVAC a également un bureau principal (siège social) dans sa région.

ⁱⁱ Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-13.2>

ⁱⁱⁱ BAVAC, <http://www4.gouv.qc.ca/fr/Portail/citoyens/programme-service/Pages/Info.aspx?sqctype=mo&sqcid=121>

^{iv} FAVAC, Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels

<https://www.quebec.ca/gouv/ministere/justice/favac/>

^v *Groupe A-GIR (Arrimage-groupe d'intervention rapide)*, Laval

A-GIR est un comité de gestion des dossiers à haut risque d'homicide ainsi qu'un groupe d'intervention rapide en matière de violence conjugale. Plusieurs partenaires de Laval y participent, notamment le CAVAC, des maisons d'hébergement, le CISSSL, le Bouclier d'Athéna, le Service de probation et les Mesures alternatives jeunesse. Cette cellule de crise analyse les dossiers et prends des actions visant à prévenir l'homicide conjugal.

<http://trajetvi.ca/files/2016-09/pre-sentation-de-a-gir-arrimage-groupe-d-intervention-rapide.pdf>

^{vi} *Alerte Lanaudière*, Lanaudière

Collaboration avec plusieurs partenaires qui verront à se mobiliser et à intervenir, de façon concertée, afin de mettre en place un filet de sécurité autour des

personnes concernées (hommes, femmes, enfants). Plusieurs partenaires y sont impliqués dont le CAVAC de Lanaudière.

http://www.ciiss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciiss_lanaudiere/Documentation/Communiqués/2018/CP_Campagne_violence_conjugale.pdf

vii *Projet Rabaska*, Abitibi-Témiscamingue

Améliorer la collaboration entre différents services en matière de violence conjugale lors d'une situation à risque d'homicide intrafamilial, sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue (plusieurs partenaires impliqués dont le CAVAC de l'Abitibi-Témiscamingue, Alternative pour Elle, la Sureté du Québec).

<https://www.satas-at.org/rabaska>

viii *P.H.A.R.E*, Montérégie

Prévention des homicides intrafamiliaux par des actions rapides et engagées impliquant plusieurs organismes, dont le CAVAC de la Montérégie.

Page 16 : <https://cavac.qc.ca/wp-content/uploads/2019/01/rapport-15-16.pdf>

ix *Carrefour sécurité en violence conjugale (CSVC)*

Améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale et des proches, incluant le conjoint (risque suicidaire).

csvc.ca

x *Projet XOX*, Montérégie

Créé en 2017, à la suite d'une concertation entre plusieurs partenaires, soit : la Maison d'hébergement l'Égide (2^e étape), la Régie intermunicipale de police Roussillon, le service de police de Chateauguay et le CAVAC de la Montérégie. Ce projet permet l'immersion des participant(e)s à l'aide d'une expérience virtuelle interactive. Différentes séquences vidéo sont présentées afin de démontrer l'escalade de la violence dans une relation amoureuse. L'adolescent(e) doit faire des choix et répondre à des questions à l'aide d'une tablette électronique.

^{xi} *Prev-Quête*, LAVAL

Préven-Quête est un jeu d'évasion immersif permet aux participants de vivre une expérience inoubliable et, du même coup, être sensibilisés à une problématique actuelle : la violence amoureuse. Pour réaliser ce projet, les policiers amènent un groupe à l'intérieur d'une roulotte mobile. Les jeunes entre 14 et 18 ans sont ainsi invités à entrer dans la roulotte, en groupe de six, pour trouver les indices et résoudre l'énigme qui les amènera à prendre conscience de la violence, souvent subtile, qui peut exister dans les relations amoureuses. La réalisation d'un tel projet vient d'une collaboration entre plusieurs partenaires du milieu, dont le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval, Maison de Lina, le CAVAC de Laval, le Centre de prévention et d'intervention pour victimes d'agression sexuelle (CPIVAS), Mesures alternatives jeunesse de Laval (MAJL), Maison l'Esther, La Maison Le Prélude, Immersia jeux d'évasion, Roulotte A.S. Lévesque et le gouvernement du Québec.

^{xii} *Projet Roxane*, Abitibi-Témiscamingue

Créé en 2012 par les maisons d'hébergement de la région comme atelier de prévention et de sensibilisation pour contrer la violence – qu'elle soit verbale, psychologique, physique ou sexuelle - dans les relations amoureuses chez les jeunes. « Roxane » consiste en un parcours interactif, dans une structure d'environ 35 pieds, où les adolescents suivent l'évolution d'un couple de leur âge (Roxane et Alex) à l'aide d'un audioguide. Des échanges se poursuivent avec les intervenants du milieu communautaire, scolaire, du CAVAC A-T, de la SQ, etc.

<https://www.lechoabitibien.ca/actualites/societe/2017/4/6/le-projet-roxane-pour-atteindre-les-jeunes.html>

^{xiii} Il existe plusieurs protocoles de références au sein du Réseau des CAVAC, donc entre les CAVAC et des corps policiers de leur région. Plus précisément, il s'agit d'ententes signées en référence policière avec :

- 40 corps de police allochtones au Québec soit, 13 ententes avec les corps de police de la Sûreté du Québec et 27 ententes avec les corps de police municipaux.
- 7 corps de police autochtones dont certains protocoles d'entente sont actuellement en révision soit, le Service de police de Pikogan, le Service de police Kebaowek, le Service de police de Lac-Simon, le Service de police de Timiskaming (First Nation Police Force of Timiskaming), la Sécurité publique Uashat mak Mani-Utenam, le Service de police de Kahnawake (Peacekeepers of Kahnawake), le CPRK (Kativik Regional Police Force - Corps de police régional Kativik) pour les crimes "violents" seulement en violences conjugales et sexuelle, meurtre, tentative de meurtre) et la Sécurité publique de Pessamit (à venir).

Depuis le mois de mai 2019, le CAVAC de l'Abitibi-Témiscamingue a signé un nouveau protocole d'entente innovateur qui se démarque de la référence policière actuelle au sein du Réseau des CAVAC dans les interventions auprès des populations autochtones. En effet, même si la référence policière actuelle peut être immédiate, cela n'est pas systématique puisqu'elle s'effectue, en général, après la production du rapport d'événement par le policier. Or, ce nouveau protocole d'entente de référence immédiate à Pikogan (intervention pouvant même être sur les lieux de l'événement) comprend à la fois les services du CAVAC de l'Abitibi-Témiscamingue, le service Apenimowin et le service de police de Pikogan. Ainsi, quand le policier se déplace, il peut faire sa référence plus rapidement et ce, pour tous les actes criminels, notamment les cas de violence conjugale et les agressions à caractère sexuel.

En termes de statistiques, il y aurait eu près de 30 000 personnes qui auraient obtenues des services en référence policière par les CAVAC en 2016-2017. Des démarches se poursuivent afin que la couverture de la référence policière soit généralisée au territoire québécois à la fois pour les populations autochtones et allochtones.

https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Documents_deposes_a_la_Commission/P-841.pdf, pp.13-14

^{xiv} Programmes proactifs d'information judiciaire du Réseau des CAVAC (ix, x, xi)

^{xv} **INFOVAC PLUS** est un des programmes proactifs d'information judiciaire du Réseau des CAVAC qui entre en scène à la suite d'une autorisation de poursuites au tribunal par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). L'agent Infovac du CAVAC envoie divers documents par la poste à la personne victime et l'appelle afin de vérifier ses besoins d'information et/ou de soutien et pour lui proposer le service de suivi judiciaire dans lequel est prévu un contact téléphonique de la part de l'agent Infovac ou d'un intervenant à chacune des étapes judiciaires. Cet appel permet d'informer la personne victime de la prochaine date d'audience ou du dénouement du dossier ainsi que de répondre aux questions de la victime et de vérifier l'évolution de ses besoins.

^{xvi} **CAVAC-INFO** est un des programmes proactifs d'information judiciaire du Réseau des CAVAC. À la suite d'une intervention policière, si l'accusé est détenu lors de sa comparution ou lors de l'enquête sur remise en liberté, un intervenant contacte les personnes victimes de délits contre la personne afin de les informer des développements du dossier et leur faire part, le cas échéant, des conditions de libération auxquelles l'accusé devra se soumettre et de leurs recours en cas de bris.

^{xvii} **Programme de référence et d'information des décisions d'octroi (PRIDO)** : est un des programmes proactifs d'information judiciaire du Réseau des CAVAC. Découlant d'une entente entre le Réseau des CAVAC et la Commission québécoise des libérations conditionnelles (CQLC), le PRIDO vise à informer les victimes de toute décision entraînant un changement de situation d'une personne détenue dans un établissement carcéral provincial. Ainsi, lorsqu'une demande parvient à un CAVAC de la CQLC, un intervenant communique par téléphone avec la ou les personnes victimes concernées; afin de leur transmettre des informations relatives aux déplacements, à la libération, aux conditions de remise en liberté ou autres de la personne contrevenante responsable de leur victimisation. Les intervenants ont également l'opportunité d'offrir du soutien aux personnes rejointes.

^{xviii} Agent de liaison et d'intervention en violences sexuelles (ALIVS)
<https://lactualite.com/actualites/les-centres-daide-aux-victimes-dactes-criminels-celebrent-leurs-30-ans/>

^{xix} **Programme enfant-témoin du Réseau des CAVAC.** Il s'agit d'une intervention spécifique auprès des enfants devant témoigner en Chambre criminelle et pénale qui, au départ, était une initiative du CAVAC de l'Outaouais. Depuis l'automne 2019, tous les intervenants du Réseau des CAVAC sont formés pour intervenir auprès des témoins mineurs dans ce cadre. Soucieux de prévenir les expériences négatives vécues par les enfants témoins, le Réseau des CAVAC est constamment à la recherche de solutions pour leur offrir une intervention adaptée et efficace et ce, afin de mieux les soutenir dans leur rôle comme témoin, tout en aidant le tribunal à entendre ce que ces enfants ont à dire.

<https://youtu.be/oqvXGXJtSkY>

^{xx} **Programme Proches du Réseau des CAVAC** a été mis en place en août 2018 par Stéphanie Vallée, alors ministre de la Justice du Québec. Le Réseau des CAVAC coordonne ce programme qui vise le remboursement de certains frais aux

proches de personnes victimes décédées à la suite d'un acte criminel afin de leur permettre d'assister aux procédures judiciaires. Ce programme est financé grâce aux sommes versées par les contrevenants aux CAVAC.

<https://programmeproches.ca/a-propos-du-programme/>

^{xxi} Certains CAVAC offrent des services en langues autochtones, notamment ceux de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et ceux des CAVAC du Nord du Québec dédiés aux peuples Cri et Inuit.

^{xxii} Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale

(<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/quebec-met-en-place-un-nouveau-comite-dexamen-en-matiere-de-violence-conjugale-660502743.html>)

^{xxiii} Comités de révision d'examen des plaintes des agressions sexuelles dans différentes régions du Québec, notamment : Montréal, Québec et Gatineau.

^{xxiv} Groupes d'entraide et d'intervention pour parents de personnes victimes d'exploitation sexuelle (CAVAC de Laval, Montérégie et Laval)

<https://www.facebook.com/reseaucavac/posts/515944352267066>

^{xxv} Ligne canadienne d'urgence contre la traite des personnes, répertoire national, <https://www.canadianhumantraffickinghotline.ca/fr/referral-directory/>

MCM/15 octobre 2020